



Déduction de travaux entretien des revenus fonciers

Par **ARTART**, le **13/12/2018** à **21:00**

BonjourrrrrMaintenant propriétaire (héritage) d'une maison constituée de deux appartements loués, je me pose la question suivante.rnrnDurant l'année j'ai payé les charges suivantes:rnrn- Entretien de la propriete (jardinier).rnrn- Réparation toiture.rnrnrnEst-il possible de déduire ces charges du montant imposable ?rnrnSi oui comment ?rnrnrnConcrètement si on fait la situation suivante:rnrn- Loyers annuel de 12.000€.rnrn- Charges totales 2.000€.rnrnSi il est possible de déduire les 2.000€ de charges... quelque part, quel sera l'impact sur les impôts fonciers et sociaux ?rnrnrnEn vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **14/12/2018** à **12:28**

BonjourrrnLes dépenses relatives à la toiture entrent dans les les charges si elles sont des réparations.rnrnLa réfection d'une toiture n'est pas déductible.rnrnPour le jardin, je ne pense pas.

Par **ARTART**, le **14/12/2018** à **14:45**

BonjourrrrrL'entretien du jardin a comme seul but le maintien en l'état de l'entourage de la maison pour les locataires, mais n'est pas à la charge des locataires.rnrnComment être sur que cela ne peut pas être déduit ?rnrnrnPour ce qui est de la toiture qui est à priori déductible, pourriez vous m'indiquer ou/comment déclarer cette charge ?

Par **chaber**, le **14/12/2018** à **16:09**

bonjourrrnconcernant l'entretien parc et jardinsrrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697>rrnconcernant l'entretien de la toiture
<https://www.pap.fr/bailleur/impots-taxes/bailleurs-que-deduire-de-vos-loyers/a6174>